

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-11-8-9

Séance du vendredi 4 septembre 2009

**PROGRAMME E758  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
SUBVENTION AUX COMMUNES POUR LA  
CONSTITUTION DE BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES  
POUR LES CLASSES BILINGUES  
(1ERE LISTE 2009)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° 2009-2-1-3 du 26/3/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération 2008/5-8-1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 Programme Langue et Culture Régionales
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ - décide d'autoriser le versement, au titre des bibliothèques scolaires bilingues, des subventions aux communes et syndicat intercommunal scolaire selon la liste jointe en annexe au rapport, pour un montant total de 2 600 €.
- ❖ de prélever cette dépense sur le chapitre 65, fonction 28, nature 65734, à hauteur de 2 600 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions